

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

ARRETE N° 2023-10-P
Accordant un emplacement de stationnement
A la SAS AMBULANCES RF MEDICAL – LICENCE 1

COMMUNE DE VIOLAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **VIOLAY**

Vu le code de la route,

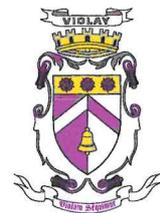
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petites remises,

Vu la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi, modifiée,

Vu le décret n°95-935 du 17 août 1995, portant application de la loi précitée, modifié,

Vu l'arrêté municipal en date du 12 mars 2019 autorisant la S.A.S Ambulances RF Médical visant à exploiter sur le territoire de la Commune de Violay la profession de taxi d'une part (LICENCE N°1), et autorisant le stationnement des taxis sur le parking situé « en face de la quincaillerie RIVAL » d'autre part,



- ARRETE -

ARTICLE 1^{ER} :

La SAS AMBULANCES RF MEDICAL, dont le siège social est situé à SAINT-GALMIER – 42330 – 26 avenue Jean Monnet, est autorisée à exploiter en tant que taxi sur la commune de VIOLAY (licence n° 1). Un emplacement en face « de la quincaillerie RIVAL » lui est réservé.

Numéro d'immatriculation du véhicule : **RENAULT MEGANE IMMATRICULE GE 312 GJ**

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté remplace celui en date du **11 SEPTEMBRE 2019**.

ARTICLE 3 :

Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de BALBIGNY et tous les agents de la force publique habilités à cet effet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- La SAS RF MEDICAL
- La Préfecture de la Loire – Bureau de la circulation – à Saint-Etienne
- La Sous-préfecture de Roanne
- La Gendarmerie de Balbigny
- Le Service technique de la Mairie de VIOLAY.

Fait à VIOLAY, le 15 décembre 2023

**LE MAIRE,
Véronique CHAVEROT**

